

Gouvernement du Québec  
Cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale,  
ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration  
et ministre responsable de la région de la Mauricie

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW codes 37, 38, 41, 66 et 67**  
**et hebdos régionaux**

*Pannes électriques prolongées*

## **Le ministre Jean Boulet annonce un soutien spécial pour les bénéficiaires des programmes d'assistance sociale**

**Québec, le 28 mai 2022.** – Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et ministre responsable de la région de la Mauricie, M. Jean Boulet, annonce qu'une aide financière spéciale permettra de couvrir les pertes de denrées alimentaires subies par les bénéficiaires des programmes d'assistance sociale à la suite des pannes électriques prolongées survenues le 21 mai dernier et les jours suivants.

Pour qu'une personne prestataire soit admissible à cette aide, son domicile doit avoir été touché par une panne électrique de plus de 24 heures. L'aide financière est fixée à 75 \$ pour chaque membre de la famille, pour un montant maximal de 300 \$.

Pour bénéficier du soutien financier, les personnes prestataires doivent se présenter au bureau de Services Québec le plus près ou remplir le formulaire, [Déclaration relative aux pannes d'électricité à la suite d'intempéries](#), disponible [en ligne](#). Rappelons que cette prestation fait partie des mesures qui sont offertes aux bénéficiaires des programmes d'assistance sociale.

### **Citation**

« À la suite des orages violents survenus le 21 mai dernier, il est primordial de soutenir les personnes les plus vulnérables de notre société. En ce sens, votre gouvernement agit pour aider directement les familles et les personnes bénéficiaires des programmes d'assistance sociale touchées par les pannes électriques prolongées qui sont survenues en certains endroits. L'aide financière fait partie des mesures que nous offrons à ces familles et prestataires afin de compenser les pertes de denrées alimentaires. »

*Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et ministre responsable de la région de la Mauricie*

– 30 –

### **Source**

Maude Méthot-Faniel  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre du Travail, de l'Emploi  
et de la Solidarité sociale,  
ministre de l'Immigration, de la Francisation  
et de l'Intégration et ministre responsable  
de la région de la Mauricie  
Tél. : 438 526-8750

### **Renseignements**

Relations avec les médias  
Direction des communications  
Ministère du Travail, de l'Emploi  
et de la Solidarité sociale  
Tél. : 418 643-9796